

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que la SA Goblet Lavandier & Associés a demandé auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une autorisation relative à l'exploitation de l'autorisation pour la modification des établissements à Schouweiler, 3, rue des Ecoles, pour le compte de l'Administration communale de Dippach.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Schouweiler, le 17 janvier 2025

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Jeff BUFFADINI p.d.